

CIF : une profession en forte croissance, mais un marché de plus en plus concentré

La CNCEF Patrimoine prend acte de la publication par l'Autorité des marchés financiers des chiffres clés 2025 des conseillers en investissements financiers (CIF), qui confirment la progression en nombre et le dynamisme de l'activité de ces professionnels. Ils révèlent un marché très polarisé, composé d'une majorité de petites structures face à un nombre limité d'acteurs concentrant une part importante de l'activité. Ils enregistrent également la montée en représentativité de la CNCEF qui devient la 2^{ème} association professionnelle représentative de CIF.

Derrière la croissance, une profession très hétérogène

La profession compte désormais 7 694 CIF, soit près de 10 % de plus qu'en 2024, après une progression de 4,5 % l'année précédente. Et le chiffre d'affaires directement issu de l'activité CIF progresse de 10,9 % et dépasse pour la première fois le milliard d'euros.

Ces indicateurs masquent cependant de fortes disparités.

L'étude révèle la coexistence de quelques acteurs de taille importante et d'une très grande majorité de cabinets disposant de volumes d'activité beaucoup plus modestes : **9 structures réalisent à elles seules un quart du chiffre d'affaires de la profession et 45 en réalisent la moitié.**

L'écart se retrouve du côté de la clientèle où seulement 10 % des CIF accompagnent 81 % des clients CIF.

Enfin, le chiffre d'affaires global des structures, lui, ne progresse que de 1,7 %. Et leur chiffre d'affaires médian toutes activités confondues recule de 16,2 %, à 83 850 euros. L'AMF explique notamment cette évolution par l'augmentation du nombre de structures de petite taille.

Pour la CNCEF Patrimoine, ces données doivent être prises en compte dans l'élaboration de la réglementation applicable à la profession.

« Les chiffres de l'AMF montrent une profession dynamique, mais aussi extrêmement diverse. Les mêmes règles s'appliquent aussi bien à des cabinets de quelques dizaines de clients qu'à des acteurs qui en accompagnent plusieurs milliers. La protection de l'épargnant est une exigence qui ne se discute pas, mais elle doit s'accompagner d'une réglementation lisible, applicable et proportionnée aux activités et aux risques. La complexité réglementaire ne doit pas devenir, à elle seule, un facteur de concentration du marché. » **Pascale GLOSER, Présidente de la CNCEF Patrimoine.**

95 % des CIF exercent plusieurs activités

Les données de l'AMF confirment également une autre évolution structurelle de la profession : le CIF exclusivement CIF est devenu l'exception.

Seuls 5 % des professionnels exercent exclusivement sous ce statut. 92 % sont également intermédiaires en assurance, 61 % IOBSP et 60 % disposent d'une carte T.

Cette réalité conforte la vision portée par la CNCEF : les besoins patrimoniaux des particuliers et des entrepreneurs ne s'organisent pas selon les frontières entre les différents statuts réglementaires.

Le développement des réseaux et groupements constitue une autre tendance forte. Près de 45 % des CIF déclarent faire partie d'une organisation collective. Cette proportion atteint 65 % parmi les adhérents de la CNCEF.

La CNCEF représente désormais un quart de l'activité CIF française

L'étude de l'AMF confirme la progression continue du poids économique de la CNCEF Patrimoine, qui atteint aujourd'hui **26% de la part de marché** et devient la **2^{ème} association professionnelle représentative de CIF**.

La part de ses adhérents dans le chiffre d'affaires CIF national est passée de 17 % en 2023 à 21 % en 2024, puis à 24 % en 2025.

Et en 2025, ils ont déclaré 238,6 millions d'euros de chiffre d'affaires CIF, soit + 25 % sur un an.

« Cette progression nous confère une responsabilité particulière : représenter aussi bien les cabinets indépendants de proximité que les structures plus importantes, et défendre les conditions permettant à cette diversité d'entreprendre et de se développer. C'est aussi tout le sens du modèle interprofessionnel que nous portons depuis plusieurs années au sein de la Fédération CNCEF. » conclut **Pascale GLOSER**.

A propos de la CNCEF PATRIMOINE

La CNCEF PATRIMOINE est une association professionnelle créée en 2005 qui compte plus de 1800 structures CIF et GCP adhérentes (cabinets ou réseaux). Elle a pour mission de représenter, accompagner, valoriser et former la profession et de peser sur les questions de sa réglementation dans le débat public.

La CNCEF PATRIMOINE est membre de la Fédération CNCEF, qui regroupe cinq associations représentant plus de 13 000 experts du conseil financier spécialisés dans l'investissement et le patrimoine, l'assurance, le crédit, l'immobilier patrimonial, le financement et la transmission des entreprises.

www.cncef.org